






-  Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, déléguées au SMICTOM du NAR,
-  Etude, réalisation d'une ou de déchèteries, recycleries à usage des particuliers, des commerçants et artisans ou industriels situés sur le territoire de la Communauté de Communes et uniquement pour des produits dits « déchets banals » et en assurer l'entretien et le fonctionnement,
-  Etude et réalisation de projets s'inscrivant dans le cadre des opérations retenues au titre du Contrat Eau Paysage Environnement,
-  La Communauté de Communes pourra apporter un soutien financier aux associations oeuvrant sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes dans les domaines environnementaux et en particulier celles partenaires du CEPE

*Sont d'intérêt communautaire les sentiers et circuits de randonnée situés sur le territoire communautaire et conformes aux critères suivants :*

- *inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée*
- *accessibles à la pratique pédestre, équestre et VTT (sauf chemin de halage)*
- *intéressants au niveau de l'histoire, du patrimoine et de l'environnement*
- *doivent comporter des services touristiques minimum (tables de pique-nique, bancs, etc....)*
-  La Communauté de Communes interviendra sur ces circuits au niveau :
  - du balisage, peinture (chartes Fédération Française de Randonnée Pédestre et Association des Amis du Cheval d'Ille et Vilaine)
  - du suivi du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et des conventions de passage, avec le Conseil Général
  - de l'entretien pédestre et équestre local
  - de la gestion des points noirs sur les circuits pédestres et équestres, au niveau local, pour assurer la continuité des cheminements de la petite randonnée